



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR
LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE MOLSHEIM,
MUTZIG & ENVIRONS**

Séance du 24 février 2015

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Réunion de Bureau du 24 février 2015, au siège du Select'Om, à 09 h 30

Convocation du 20 janvier 2015

Date d'affichage du 02 mars 2015

Nombre de membres : - en exercice : 6
- présents : 6
- votants : 6

Membres présents :

M. André AUBELE, Président

MM. Gilbert ECK, Jean-Philippe HARTMANN, Guy HAZEMANN, Alain HUBER, Vice-Présidents

Mme Laurence JOST, Vice-Présidente

Membres excusés :

Néant

Assistaient également à la séance :

Mme Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

Mme Sandra WALTER, Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe

Mme Michèle CLOCHETTE, Trésorière

DELIBERATION N°B008-03-2015

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JANVIER 2015

LE BUREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-1, L 5211-10, L 2121-23 et L 2121-9 ;

VU la délibération N°35-05-2014 du Comité Directeur en sa séance du 4 novembre 2014 statuant sur les délégations permanentes du BUREAU et du Président ;

APPROUVE Sans observation le Procès-verbal des délibérations du Bureau en sa séance du 23 janvier 2015 ;

ET PROCEDE à la signature du registre des délibérations.

Membres en exercice	: 6	Vote à main levée :	pour	: 6
Membres présents	: 6		contre	: 0
Membres représentés	: 0		abstention	: 0

DELIBERATION N°B009-03-2015

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 FEVRIER 2015

LE BUREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-1, L 5211-10, L 2121-23 et L 2121-9 ;

VU la délibération N°35-05-2014 du Comité Directeur en sa séance du 4 novembre 2014 statuant sur les délégations permanentes du BUREAU et du Président ;

APPROUVE Sans observation le Procès-verbal des délibérations du Bureau en sa séance du 6 février 2015 ;

ET PROCEDE à la signature du registre des délibérations.

Membres en exercice	: 6	Vote à main levée :	pour	: 6
Membres présents	: 6		contre	: 0
Membres représentés	: 0		abstention	: 0

DELIBERATION N°B010-03-2015

OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS – CREATIONS, SUPPRESSIONS, TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS A COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2015

LE PRESIDENT,

PROPOSE

- la transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en adjoint technique de 1^{ère} classe afin de pourvoir au remplacement d'un agent parti en retraite au 31 décembre 2014 ;

- la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe dans le cadre d'un avancement de grade ;

- suppression de deux postes d'adjoint technique 2^{ème} classe créés le 18 novembre 2014 pour stagiairiser deux agents qui étaient contractuels sur le grade de 1^{ère} classe. Entre-temps, ceux-ci ont réussi le concours d'adjoint technique 1^{ère} classe, ce qui a permis de les nommer stagiaires sur le grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe ;

- création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe pour remplacer un agent en place sur un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et qui souhaite faire valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2015 ;

- suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe parti en retraite et qui a été remplacé par un agent recruté sur une création de poste d'un adjoint technique 1^{ère} classe qui avait été créé préalablement ;

- création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe non permanent pour une durée de 5 mois pour assurer l'entretien des espaces verts.

LE BUREAU,

VU la loi N° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique modifiant la loi N° 83-634 du 6 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la loi N° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la Fonction Publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1 et suivants ;

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 4 février 2010 ;

VU la délibération du Comité Directeur n°35-05-2014 en date du 04 novembre 2014 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président,

SUR le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

1° **ADOPTE** le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous à compter du 1^{er} avril 2015 :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS OUVERTS	EMPLOIS POURVUS	DONT TNC
PERMANENTS				
EMPLOIS FONCTIONNELS				
Directeur Général des Services	A	1	1	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	A	1	1 ^(a)	
Attaché principal	A	1	0	
Rédacteur	B	4	1	
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	0	
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	2	2	
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	2	2 ^(b)	
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		12	7	
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien	B	1	0	
Agent de maîtrise principal	C	1	1	
Agent de maîtrise	C	1	1	
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	2	2	
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	10	10	
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	C	29	25 ^(c)	
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C	23	18	3
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		68	58	
TOTAL 1+2		80	65	

	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION	CONTRAT
NON PERMANENTS				
VACATAIRES SAISONNIERS (24 mois)	C	Techn.	1 ^{er} échelon d'adjoint technique 1 ^{ère} classe	3-1
VACATAIRES SAISONNIERS (36 mois)	C	Techn.	1 ^{er} échelon d'adjoint technique 2 ^{ème} classe	3-1
EMPLOI D'AVENIR		Techn.		Contrat Aidé
CONTRACTUEL CHARGE DES ESPACES VERTS (5 mois)	C	Techn	1 ^{er} échelon d'adjoint technique 2 ^{ème} classe	3-2°

(a) dont DGS

(b) dont un agent contractuel

(c) dont six agents non titulaires exerçant les missions de chauffeur polyvalent

2° **AUTORISE** d'une manière générale Monsieur le Président à recruter des agents non-titulaires afin de pourvoir à la vacance de ces emplois si ceux-ci ne peuvent être immédiatement pourvus par un fonctionnaire dans les conditions statutaires prévues par la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, en précisant que la rémunération des affectataires ne pourra être inférieure à la rémunération indiciaire minimale du grade dans lequel ils seront nommés, ni excéder l'indice terminal de la grille indiciaire de ces mêmes grades, la détermination de la rémunération appartenant par conséquent à l'autorité territoriale selon les principes régissant la matière ;

3° PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont prévus au budget de l'exercice au chapitre 012 du budget.

Membres en exercice	: 6	Vote à main levée :	pour	: 6
Membres présents	: 6		contre	: 0
Membres représentés	: 0		abstention	: 0

DELIBERATION N°B011-03-2015

OBJET : CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TEOM

LE BUREAU,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5214-21 ;
- VU** le Code Général des Impôts et notamment son article 1379-0 bis VI-2b) ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant extension des compétences et modification des statuts de la Communauté de communes « La Porte du Vignoble » ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant modification des statuts et des compétences de la Communauté de communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2014 portant extension des compétences et modification des statuts de la Communauté de communes du Canton de Rosheim ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2014 portant extension des compétences et modification des statuts de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2014 portant extension des statuts et des compétences de la Communauté de communes des Côteaux de la Mossig ;
- VU** la délibération n°98/2014 du conseil de communauté de la Communauté de communes « La Porte du Vignoble » décidant l'extension des compétences et la modification des statuts ;
- VU** la délibération n°2014-69 du conseil de la Communauté de communes du Canton de Rosheim décidant l'extension des compétences et modification des statuts ;
- VU** la délibération n°14-95 du conseil communautaire de la Communauté de communes de la Région DE MOLSHEIM-MUTZIG portant détermination des modalités de perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ;
- VU** la délibération n°109/2014 du conseil communautaire de la Communauté de communes des Côteaux de la Mossig portant extension des compétences de la Communauté de communes des Côteaux de la Mossig ;
- VU** la délibération du conseil communautaire en date du 24 novembre 2014 approuvant l'extension des compétences et la modification des statuts de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche ;
- VU** la délibération du Comité Directeur du SICTOMME en date du 17 mai 2000 statuant sur la réforme du mode d'assujettissement et adoptant définitivement le régime unifié de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ;

CONSIDERANT qu'il convient de définir les modalités de reversement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères perçue par les Communautés de communes au SICTOMME,

1° AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de reversement avec les membres du syndicat ainsi que tout document s'y rapportant.

Membres en exercice	: 6	Vote à main levée :	pour	: 6
Membres présents	: 6		contre	: 0
Membres représentés	: 0		abstention	: 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 00.
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

REUNION DE BUREAU DU 24 FEVRIER 2015

DELIBERATIONS :

B008-03-2015 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 23 janvier 2015

B009-03-2015 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 06 février 2015

B010-03-2015 : Tableau des emplois – créations, suppressions, transformations et reconductions des emplois permanents et non permanents à compter du 1^{er} avril 2015

B011-03-2015 : Convention de reversement de la TEOM

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Monsieur André AUBELE	Président	
Monsieur Jean-Philippe HARTMANN	Vice-Président	
Monsieur Alain HUBER	Vice-Président	
Monsieur Guy HAZEMANN	Vice-Président	
Madame Laurence JOST	Vice-Présidente	
Monsieur Gilbert ECK	Vice-Président	